

Lisez le journal numérique
sur le site : lindependant.org

L'indépendant

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ANALYSES N° 1546 DU JEUDI 22 JUIN 2023 * 31ÈME ANNÉE * PRIX : 3000 FG * ZONE CEFA : 500



P.5

Grève des gardes pénitentiaires Le procès du 28 Septembre reporté

CRIEF

**Paul Moussa Diawara voit sa
peine de 5 ans de prison ferme
confirmée**

P.3

Crime odieux à Mandiana

**Deux frères sauvagement
égorgés dans une mine
pour leur détecteur d'or**

P.6

Reportage spécial

**Perte de terres agricoles au
profit de l'urbanisation en
Suisse : une lutte sans fin**

P.8

Football/CAN2024

P.12



**Le Syli national se
qualifie avant son match
contre le Malawi...**

Infrastructures

Le gouvernement inaugure la route Coyah-Farmoriah-Frontière Sierra Leon

Le gouvernement guinéen a procédé le samedi 17 juin 2023 à la remise officielle de cette importante infrastructure routière qu'est la Route Coyah-Farmoriah-Frontière Sierra Leone, a annoncé un communiqué officiel.

« Le projet co-financé par la Banque africaine de Développement (BAD), l'Union européenne et l'État guinéen comprend deux tronçons : Coyah-Dandayah longue de 35,40 km et Dandayah – Farmoriah sur 39,60 km, et trois ponts dont deux (2) de 45m et un (1) de 105, soit un total de 195m

d'ouvrages d'art réalisés répondant aux normes standards de la CEDEAO.

Cette route va non seulement contribuer à l'amélioration du niveau de service sur l'axe Conakry-Freetown, mais aussi et surtout l'accessibilité aux services de base et les conditions de vie des populations de la Zone.

Pour l'aboutissement de ce projet, le ministre des infrastructures et des travaux publics, El Hadj Gandho Barry a réitéré la gratitude de la Guinée à la Banque Africaine de Développement (BAD) et à l'Union Européenne (UE) pour leur constant appui dans le cadre de l'amélioration des infrastructures routières et la promotion des échanges commerciaux intra-communautaires.

La reconstruction de la route Coyah – Frontière de la Sierra Leone est l'expression de la vision des hautes autorités de la transition de renforcer les relations d'amitié et économiques entre la République de Guinée et les autres États membres de la CEDEAO. Et forcément cela passe par la réalisation d'infrastructures de communication et la libre circulation des biens et des personnes », a précisé le communiqué du gouvernement.

Alpha Amadou Diallo

Guinée

La mission du médiateur de la Cédéao reportée



Il était prévu qu'il atterrisse dimanche 18 juin à Conakry, le médiateur de la Cédéao a dû reporter sa mission dans le pays. Thomas Boni Yayi devait avoir des consultations avec les autorités de la transition, mais aussi d'autres acteurs impliqués dans le processus de retour à l'ordre constitutionnel. Le ministère des Affaires étrangères évoque « des raisons de calendrier des plus hautes autorités guinéennes ».

L'ancien président béninois est « un peu déçu », confie-t-on dans son entourage. « Il voudrait aller vite. » Thomas Boni Yayi, le médiateur de la Cédéao, devait se rendre en Guinée pour discuter de la mise en place du comité d'évaluation et de suivi du chronogramme.

Pour Mohamed Cissé, porte-parole du Parti de l'Espoir pour le développement national (PEDN), soutien affiché de la junte, il ne faut pas « se précipiter ». « Ce

n'est pas la première fois qu'une visite du médiateur est reportée, argumente-t-il. Attendons de voir, dans les prochaines heures, si une nouvelle date sera donnée et de connaître les raisons du report. »

Chez l'UFDG, parti membre des Forces vives, le secrétaire général Aliou Condé se dit « inquiet ». Ce report est une mauvaise nouvelle, « parce que ça reporte le travail qui devait être fait depuis longtemps ! » « Le premier quart [de la transition] s'est passé sans contact, sans évaluation », dénonce-t-il.

Cela fait six mois que le médiateur de la Cédéao n'est pas venu en Guinée, où le climat politique est aujourd'hui très tendu. Les Forces vives, alliance hétéroclite de partis politiques et d'organisations de la société civile, pourraient reprendre leurs manifestations après la tabaski, au mois de juillet. Elles rejettent la conduite de la transition par la junte.

Matthias Raynal avec rfi

Proces massacre 28 sept 2009

Les audiences reprennent ce mercredi...

Paralysé depuis plusieurs semaines, le procès des événements de 28 Septembre est en phase de reprendre. L'audience s'est encore ouverte ce lundi avant d'être renvoyée au mercredi prochain sur la demande de Me Faya Gabriel Kamano, porte-parole du barreau qui a annoncé une entente entre les avocats et le ministre de la justice.

Faya Gabriel Kamano au nom du barreau a annoncé la reprise des audiences. « Ce qui reste clair, à date, toutes les parties sont d'accord sur le principe de l'ac-

compagnement financier des avocats. Sur ce point, les lignes ont bougé. Des promesses ont été tenues. Donc, nous attendons la réalisation de ces promesses. C'est pourquoi nous avons demandé aux avocats, pour sauver le procès que l'audience reprenne à partir de mercredi prochain.

Nous l'avons fermement promis au tribunal que le mercredi prochain, le 21 juin, tous les avocats constitués seront à



l'audience pour la reprise effective des audiences », a précisé l'avocat.

(Source Guinee7)

L'indépendant

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Kipé Dadiya
Commune de Ratoma
Email: lindependant.org
Tél : 628.529.162 / 628.85.84.18
Conakry

Redacteur en chef

Alpha Amadou DIALLO:
628.85.84.18 Email:
alphaamadoudiallo@lindependant.org

Comité de rédaction

Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Aïssatou Sadio BAH

P.A.O

G. SOUMAORO
Tél. (+224) 628.529.162

Recouvrements, Abonnements,**Marketing, Publicités & Annonces**

servicecommercial@lindependant.org

Amadou Tidiane DIALLO

Tél. (+224) 666 60 79 99

Amadoutidianediallo@lindependant.org

@lindependant.org

Distribution: SPIC / Maison du

Livre

Impression: SPIC/Imprimerie Le

Scribe

Lisez le journal numérique sur le site

<https://lindependant.org>

CRIEF

Paul Moussa Diawara voit sa peine de 5 ans de prison ferme confirmée

L'ex-Directeur Général de l'Office guinéen de publicité (OGP), Paul Moussa Diawara, a vu sa peine de 5 ans de prison ferme initialement prononcée par le Tribunal de première instance de Kaloum confirmée ce mardi 20 juin 2023 par la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF).

Soupe à la grimace pour le très loquace ex DG de l'OGP, Paul Moussa Diawara ! L'homme qui n'a cessé ces derniers temps de faire des appels du pied au Comité national du redressement pour le développement (CNRD), via plusieurs tribunes qu'il a signées pour défendre les positions de la junte militaire au pouvoir en Guinée, écope d'une lourde peine de prison en même temps que son ex Directeur des affaires administratives et financières (DAAF), Inza Bayo. Dans son verdict rendu ce mardi, le juge Noël Kolomou a scellé le sort de l'ex journaliste, bombardé à la tête de l'OGP, pour « détournement de deniers publics et complicité ».

« La Cour confirme le jugement entrepris par le tribunal de Kaloum en 2019 et décerne un mandat de dépôt contre Paul Moussa Diawara et Inza Bayo », a



déclaré Kolomou.

En avril 2019, sous le régime de l'ex président Alpha Condé, outre leur condamnation à de la prison ferme, l'ex patron de l'OGP et son DAAF avaient également écopé d'une amende de 50 millions GNF, avant d'être sommés au remboursement de la somme de plus de 3,6

milliards GNF, au titre du principal.

En outre les deux hommes avaient été sommés de payer la somme d'environ 9,4 milliards GNF au titre de dommages et intérêts. Tous leurs biens avaient été saisis suite à ce verdict.

Alpha Amadou Diallo

Justice

L'artiste Jack Woumpack condamné à 12 mois de prison avec sursis

Plus connu sous le nom de Jack Woumpack, l'artiste Kokoly Bignamou Haba, a été condamné ce mardi 20 juin 2023 par le tribunal de première instance de Coyah à 12 mois de prison avec sursis pour avoir tenu des propos incitant à la haine ethnique contre la communauté peule.

L'artiste dont l'affaire a été judiciairisée suite à une plainte d'un collectif pour le droits de l'homme devra également s'acquitter de 10 millions GNF d'amende.

Le verdict, qui évoque des « propos ethniques et racistes par le biais d'un système informatique » est beaucoup plus clément que



les réquisitions du procureur qui réclamait une peine d'un an de prison dont 4 mois fermes et 80 millions GNF.

Cette affaire avait provoqué choc et émoi dans l'opinion, l'artiste étant critiqué par une écrasante majorité de guinéen.

Amadou Tidiane Diallo

Mines

Des poursuites judiciaires pourraient être engagées contre des propriétaires de navires minéraliers

La cour des Répressions des Infractions Économiques et Financières (CRIEF) pourrait engager des poursuites judiciaires contre des bateaux minéraliers pour des faits présumés de « pollution marine ayant entraîné des éruptions cutanées chez les pêcheurs artisanaux et des dommages environnementaux », a annoncé dans la soirée du lundi 19 juin 2023 le ministère de la justice.

Dans ce dossier où les

dégâts provoqués par les navires minéraliers suspects, des personnes physiques ou morales soupçonnées d'être propriétaires, utilisatrices ou responsables desdits navires sont également visées.

Cette annonce concernerait les pêcheurs artisanaux qui, en avril dernier, semant l'angoisse dans certains petits ports de pêche.

Des dispositions « urgentes pour la prise en charge

des malades pour les soins au Centre des brûlures Hospitalo-universitaire où à date cinq cent (500) pêcheurs ont été reçus dans les différentes structures sanitaires victimes d'éruptions cutanées sur leurs lèvres et certains, sur les parties intimes », précise le communiqué.

Amadou Tidiane Diallo



Autopsie d'un naufrage national et d'un désenchantement démocratique !

(Suite et fin)

«Ce pays est une farce, une sinistre farce !»

Nous sommes un pays ridicule qui n'assume ni son passé, ni son présent, ni ce qu'il faut pour son futur respectable.

La comédie affligeante et mortifère restent notre sport favori avec un peuple inconscient et bestialisé en spectateur parfait.

Ces perversités sont entretenues par une culture et une psychologie sociales et politiques totalitaires, répressives et ethnicisantes, tant dans la société que chez nos gouvernants.

Ainsi, nos fausses exigences démocratiques faites à nos dirigeants sont sans effet, parce qu'ils savent qu'ils sont eux mêmes les produits de nos vices les plus destructeurs et les plus détestables. Et Parce qu'ils savent que de démocratie on en a cure...en réalité !

La liberté, Parce qu'elle va avec la responsabilité, nous effraie. La justice Parce qu'elle nous exige, nous révolte. La vérité, Parce qu'elle nous concerne, nous offense. La violence Parce qu'elle soumet, nous fascine.» Nous sommes nos choix » disait J.P Sartre

A défaut de sérieux, le cirque ambiant et la culture du mensonge sont devenus nos compagnons les plus fidèles dans ce pays. En Guinée, les vérités morales et démocratiques universellement sacrées ne comptent pas. Nous en inventons pour nous et nous avons la folle arrogance de penser qu'avec ça, nous serons un pays qui se relèvera dans le concert des nations.

Nous sommes un pays malade, qui se complaît dans sa maladie ! Nous sommes un peuple en souffrance qui se lamente sur le sort qu'il s'inflige lui même!

Nous sommes moralement malades car nos gouvernants et notre peuple ont renoncé à distinguer le bien du mal, la vérité du mensonge, le fort du faible, la justice de l'injustice, le justi-



fiable de l'injustifiable, la liberté de l'aliénation, aidé en cela par une certaine « élite » assujettie à la compromission et à l'hypocrisie, renonçant ainsi à son sacré devoir moral et intellectuel.

Nous sommes politiquement malades, parce que nous avons en réalité tourné le dos à tout ce qu'il faut pour bâtir sérieusement une nation de libertés et de justice, en s'évertuant à tout faire pour rendre impossible l'émergence et l'existence effective d'un Etat de droit démocratique sérieux et responsable au service exclusif du bien collectif et de l'intérêt général.

– UNE CRISE DÉMOCRATIQUE PERMANENTE ET À DESSEIN...

Quand serions nous sérieux dans ce pays où la violence d'État, l'arbitraire et l'injustice ont toujours été des marques constantes de gouvernance ?

Puisqu'on ne peut pas convaincre, il faut par la force, soumettre, obliger, humilier, insulter, intimider et réprimer !

Dans un pays où les lois sont (et ont toujours été) soumises aux intérêts, à la volonté, aux caprices et aux humeurs narcissiques des gouvernants, comment espérer un État de droit démocratique...

cratique... ? Surtout avec le soutien d'une certaine « élite » intellectuelle, sociale et économique toujours prompt à s'adonner au festin des rapaces sur le dos d'un peuple désemparé.

Nous sommes bien en Guinée, dans un pays où la vie humaine, la liberté et la dignité humaine ont toujours été des détails insignifiants pour l'Etat, mais aussi face aux intérêts partisans et claniques des citoyens eux mêmes.

Comme disait l'autre » notre société est devenue si profondément malhonnête que la vérité offense «

Dès lors que peut on tirer d'un pays qui a un Etat outrageusement partial et violent, une administration vulgairement politicienne et une justice théâtrale qui juge à la tête du client et selon les désirs et les intérêts des puissants ?

S'agissant de la justice, les élites de cette belle et noble institution, si indispensable à la bonne vie sociale et à la démocratie, attendent toujours du ciel et du gentil prince, qu'on leur offre sur un plateau d'or et qu'on leur garantisse une indépendance que les lois nationales et internationales lui reconnaissent.

Pourtant, l'indépendance

d'une institution au-delà de sa consécration légale, est une question de caractère et d'honneur. On l'assume ou on ne l'assume pas.

L'accusation perpétuelle du pouvoir politique et exécutif, est une fuite en avant et une irresponsabilité.

La justice guinéenne ne pourra pas continuer éternellement à se défaire de sa responsabilité sacrée.

Après avoir tout mis sur le dos de l'ancien régime, on ne souhaiterait pas les entendre demain mettre tout sur le dos du CNRD.

L'indépendance est comme la liberté, cela à un coût, même un risque. Il n'y a que ceux et celles qui les méritent qui sauraient et pourraient en user.

Lorsque dans une société politique, nous habitons perniciousement les injustices des appareils de la justice, l'arbitraire des costumes de la légalité, nous trahissons dangereusement toutes les grandes causes humanistes et démocratiques qui fondent la paix et le vivre ensemble, en mettant en péril notre harmonie nationale et notre devenir collectif.

Avouons le, il est pénible de parler de ce pays tant il paraît de plus en plus évident que L'Etat guinéen n'a en réalité jamais été honnêtement et rigoureusement disposé à s'engager sur les voies d'une véritable démocratisation de ce pays .

Nous avons un État qui a toujours vécu et qui s'est toujours nourri de la confiscation des droits et libertés de son peuple.

Notre système étatique s'est habitué à régner en maître absolu, sans jamais rendre de comptes, sur la vie et le destin de tout un peuple.

Pour cela il faut maintenir le peuple dans la dépendance existentielle, l'ignorance, l'incivisme, le manque d'éducation adéquate, la confusion morale et norma-

tive, ainsi que le flou politique.

La corruption et la répression sont des instruments efficaces pour cette stratégie de contrôle de masse et de soumission d'un peuple.

D'une certaine manière en Guinée :

Mieux se portent L'Etat et le système qu'il entretient, moins bien se porte le peuple.

Autrement dit, quand le peuple va mal, nos gouvernants et leurs alliés vont bien.

Après tout il faut bien que quelqu'un paie la note de cette bourgeoisie d'État et le système patrimonial qu'il a mis en place

Et voilà comment faire d'un peuple un fantôme.

Nous sommes devenus un pays fantôme. Nous sommes fantômes de nous mêmes.

Nos compromissions collectives et individuelles ont fini par faire de nous, des individus sans âme et un peuple sans défense, sans grandeur, ni avenir serein !

Les maîtres puissants, installés dans leurs confortables illégitimes tiennent en laisse leurs obligés et leur peuple soumis, occupés qu'ils sont à trahir la nation, la vérité et à souiller la justice dont on a pourtant tant besoin dans ce pays.

Il faut coûte que coûte soumettre le peuple, vaille que vaille, à défaut, le réduire au silence des misérables et des renégats.

Nous sommes devenus un asile de fous (pardonnez moi!), en répétant inlassablement les mêmes choses, les mêmes bêtises, avec les mêmes méthodes acculées, les mêmes certitudes arrogantes, pour espérer obtenir des résultats différents.

(A suivre)

(Par Khalifa Gassama Diaby)

Découverte macabre à Gbessia

«Elle est lessivée par l'eau de puits donc difficile à identifier»

La découverte du corps d'une dame âgée d'une trentaine d'années a fait l'objet une alerte à Gbessia-port 1 ce lundi, 19 Juin 2023.



Selon le président du Conseil de quartier, il a fallu la vigilance d'un jeune qui voulait puiser de l'eau pour découvrir ce corps, qui à vue d'œil a duré au fond du puits.

Présent sur les lieux, le président du conseil du quartier est revenu sur les faits.

« La Cour appartient à une dame qui a une entreprise de fonio. Le puits n'est utilisé que quand il y a une coupure d'eau dans le quartier. C'est par surprise ce matin que l'enfant est parti puiser de l'eau et il a constaté que l'eau qu'il puisait était lourde, donc anormale. C'est de là qu'ils ont constaté qu'il y a un corps sans vie dans le puits et ils nous ont alerté », a-t-il expliqué.

Le responsable de la police scientifique, colonel Mohamed Diaye nous dénote un corps complètement lessivé et méconnaissable sans trace de criminalité.

« Arrivés sur les lieux, nous avons constaté que c'est une villa habitée où se trouve un puits dans lequel se trouvait un puits sans vie. Nous avons eu besoin de l'appui du service de la protection civile qui a extrait le corps de la victime. Nous constatons que c'est une jeune dame d'une trentaine d'années mais le corps est méconnaissable. Le problème est que les habitants disent qu'ils ne connaissent pas la dame, personne ne la connaît non plus dans le secteur.

Après inspection et tout, on a trouvé aucune

trace d'un décès par criminalité. Elle est lessivée par l'eau de puits donc c'est difficile de l'identifier et même de la transporter le corps de la personne ».

Partant de cette réalité, le colonel N'diaye a préféré mettre le corps à la disposition des autorités locales pour l'inhumation.

Selon la même source, tous les habitants des lieux seront convoqués dans les jours à venir au commissariat central de Gbessia pour tirer au clair cette autre affaire de découverte d'un corps sans vie. Pour l'heure, le corps de la jeune dame découvert dans le puits, reste encore non identifié

Mayi Cissé

Justice

La Cour de justice de la CEDEAO condamne la Guinée...

La Cour de justice de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a condamné depuis le 9 juin 2023 la République de Guinée au paiement de 15 millions de FCFA (environ 25000 USD) dans l'affaire l'opposant à

l'avocat Me Mamadou Sané.

Me Sané avait été arrêté avec 7 de ses clients, le mardi 18 février 2020 et conduit dans les locaux de la Direction de la police judiciaire.

Outre cette sanction

pécuniaire, la Guinée est également sommée de juger les policiers mis en cause dans les 3 mois suivant l'arrêt (Voir communiqué daté du 19 juin 2023 ci-dessous) ...

A Cedeao arrêt Cour

Alpha Amadou Diallo

Massacre du 28 sept. 2009

La grève déclenchée par les gardes pénitentiaires ne permet pas la reprise du procès

La grève des gardes pénitentiaires, déclenchée ce mercredi 21 juin 2023, a empêché la reprise annoncée du procès du massacre et des exactions commises le 28 septembre 2009, sous le règne de la junte militaire dirigée à l'époque par le capitaine Moussa Dadis Camara.



Les gardiens de prison sont en colère. Ils ont déposé une plateforme revendicative pour exiger plus de droits dans le but, selon eux, d'améliorer leurs conditions de vie et de travail. Globalement ladite plateforme se présente ainsi :

1. La finalisation des démarches pour l'acquisition des moyens logistiques pour les établissements pénitentiaires ;
2. L'engagement des 135 bénévoles à la fonction publique ;
3. L'augmentation de 500 000 GNF sur le salaire de chaque agent en guise de compensation du ravitaillement en riz ;
4. Le démarrage de la formation commune de base de 262 agents dès que possible ;
5. L'attribution de grades à l'ensemble du personnel à la fin de la formation commune de base des 262 gardes pénitentiaires ;
6. La signature de l'arrêté conjoint accordant des primes et indemnités conformément au statut particulier du personnel pénitentiaire.

Le problème est que le jour du déclenchement du mouvement de protestation coïncide avec celui annoncé pour la reprise du procès du 28 septembre 2009.

Les grévistes semblent déterminés à faire respecter leurs différents points comme l'indique leur porte-parole, Mamady 2

Camara qui rappelle qu'un accord signé du chef de cabinet du ministère de la Justice, Lancinet Keïta avait été signé dans ce cadre.

« Si aujourd'hui, le ministre de la justice et des droits de l'Homme me dit que cet accord n'a pas de valeur, que les anciens ministres nous ont trompé. Pour nous, l'administration est une continuité en plus que cette commission ne doit pas exister, pourtant, c'est bien cette commission qui a pris ce corps (Gardes Pénitentiaires nldr) dans la boue de 2000 jusqu'à ce jour ce, après 10 ans de travail. En 2009, nous avons déclenché une grève de 40 jours, c'est suite à cela que nous avons été immatriculés. Tout cela grâce à l'appui de cette commission. Et si aujourd'hui, cette commission est bafouée, on montrera à l'opinion nationale et internationale que chaque groupement a une organisation interne. Nous sommes paramilitaires, on ne grève pas, mais on demande nos droits et le droit s'arrache. Nous sommes là jusqu'à la satisfaction totale de ces points énumérés », a expliqué Camara.

Le ministère de la Justice n'a pas encore réagi à la situation. A l'audience du procès du 28 septembre de ce mercredi ouvert comme prévu, le président du tribunal, constatant la situation, a décidé de renvoyer les débats au 10 juillet 2023.

Alpha Amadou Diallo

Fermeture du grand marché de Kindia

En colère, les femmes placent la Mairie sous un blocus



Les vendeuses du grand marché de Kindia ont investi les rues ce mardi 20 juin 2023 en barricadant tous les accès menant au siège de la commune urbaine. Très remontées contre la fermeture de leurs magasin et boutique, ces femmes menacent d'en découdre avec les autorités communales qu'elles accusent d'être les seules "responsables" de cette fermeture.

Interrogée, Mabinty Camara revient sur le fond de leur colère et prévient : « nous sommes sorties ce matin pour exiger l'ouverture de nos magasins et boutiques. Hier, lorsque nous sommes rentrées, nous avons laissé tous nos produits en place, certains étant périssables comme les tomates, les piments, les poisons et autres. Ce matin, nous avons découvert qu'ils ont été fermés par un groupe de gendarmes. C'est Sambassa, l'opérateur économique qui voulait louer le marché construit par Alpha Condé, qui aurait agi ainsi sous prétexte que la commune lui doit de l'argent. Ce n'est pas notre problème, car nous payons nos taxes journalières à la commune. Qu'il vienne fermer la commune, pas le marché. Cela ne nous concerne pas. Nous demandons donc l'ouverture rapide de nos boutiques et magasins, sinon il n'y aura pas de pas-

sage. »

Il est à noter que les gendarmes présents sur place n'ont pas souhaité s'exprimer à la presse...

Du côté de la commune urbaine, aucune communication n'a été faite pour le moment afin d'apaiser les femmes en colère.

Guinéenew

Labe

3 agents d'EDG électrocutés



Trois agents de la société d'électricité de Guinée (EDG), ont été électrocutés le mercredi 14 juin 2023 sur la sous-station de Pounthioun, dans la commune urbaine de Labé, suite à une opéra-

Crime odieux à Mandiana

Deux frères sauvagement égorgés dans une mine pour leur détecteur d'or



Selon la source, le drame s'est produit dans la nuit du 18 au 19 juin, à 5 km du village de Dounoukolo, dans le district de Kondianakoro, situé à 85 km de Mandiana. Namory Keïta, âgé de 25 ans, marié et père de 3 enfants, ainsi que Laye Keïta, âgé de 20 ans et célibataire, deux frères consanguins, ont été égorgés dans la nuit

du dimanche 18 au lundi 19 juin, à cause de leur détecteur d'or, par des inconnus. Cela s'est produit dans une mine d'or située entre leur village, Dounoukolo, et un autre village voisin, Djoma Balandou.

Selon certaines informations, alors qu'ils étaient en train de travailler cette nuit-

là, des bandits armés sont venus les braquer.

Lorsqu'ils ont tenté de s'enfuir, leurs bourreaux ont tiré un coup de fusil sur eux avant de les égorger. Ils ont ensuite emporté leur détecteur d'or, leurs téléphones et de l'or, bref, tout ce qu'ils avaient sur eux.

Algassimou Diallo

Mafanco

Un candidat au baccalauréat condamné à trois mois de prison pour vol

Au moment où les autres candidats au baccalauréat affrontaient les dernières épreuves de l'examen ce matin, Abdoul Kader Millimono, lui, comparait à la barre du tribunal de première instance de Mafanco. Il répondait ainsi d'un fait de vol de téléphone Android de marque Samsung.

En prison depuis le 09 juin, le prévenu a reconnu sans ambages les faits à lui reprocher.

Il a même déclaré avoir

vendu le téléphone au marché Bordeaux pour une somme de 300 mille GNF.

La partie civile absente à l'audience, le ministère public a requis six mois de prison ferme contre le prévenu.

Dans son délibéré, le président Mohamed Sangaré a déclaré le prévenu coupable des faits. Pour la répression, le tribunal l'a condamné à trois mois de prison ferme.

G.N

tion de maintenance. Boubacar Baldé, âgé de 24 ans est décédé et ses deux collègues blessés.

Selon leur médecin traitant l'un des agents a été évacué jeudi sur Conakry en raison de la gravité de ses blessures tandis que le dernier a pu rentrer chez lui après ses soins, rapporte notre confrère lerevelateur224.

Ce type d'accident relance la problématique des la sécurité des ouvriers sur les chantiers d'opération dans notre pays.

Alpha Amadou Diallo

Transition

Conseils des Forces sociales au médiateur de la CEDEAO...



L'annonce qui avait été faite de la venue en Guinée d'une importante mission conjointe C E D E A O – U A – UNOWAS, à sa tête le médiateur de la CEDEAO sur la crise Guinéenne, l'Ancien Président Béninois, S/E Dr Thomas Boni YAYI, avait été accueillie par le Forum des Forces Sociales de Guinée (FFSG), avec un certain espoir, car elle constituait en soi, pendant cette période de suspension des manifestations de rue par les Forces Vives de Guinée, un moyen d'amorcer un véritable dialogue inclusif et constructif, en appui aux efforts des religieux du pays.

Mais très malheureusement, s'estimant tirer naïvement un certain dividende politique de la bienveillance de la CEDEAO, qu'il considère comme faiblesse de cette dernière dans ses approches de médiation, avec d'éventuelles combines diplomatiques, le CNRD en dépit du poids de sa gestion contre le consensus national et la stabilité du pays, se comporte comme maître ab-

solu, qui peut parler quand il veut, avec qui il veut et dans les conditions qu'il veut.

Cependant, malgré de fortes préoccupations qui demeurent persistantes, face à l'enlisement de la crise guinéenne et l'accommodation à cet état de fait de l'Institution sous régionale, par voie de subsidiarité, la communauté internationale, le Forum des Forces Sociales de Guinée (FFSG), estime qu'on pourrait encore accorder à la CEDEAO et à son médiateur, S/E Dr Thomas Boni YAYI, donc à la communauté internationale, le bénéfice du doute pour aider le peuple de Guinée à renouer avec les principes démocratiques et le bien être à travers un retour objectif et diligent à l'ordre constitutionnel.

C'est pour cela, le Forum des Forces Sociales de Guinée (FFSG), dans un esprit de résilience face à la misère actuelle au rent multidimensionnel que subit le peuple de Guinée, invite le médiateur de la CEDEAO à faire une lecture courageuse et objective de la situation actuelle du

pays avec l'appui des experts (CEDEAO-UANU), pour des mesures appropriées.

De telles mesures, tel que rendre le tablier, s'il se sentant abandonné par ses mandants ou limité dans sa mission, pourraient aider le peuple de Guinée à situer le mal, pour mieux se préparer à prendre sa responsabilité d'orphelin des relations internationales dans la gestion de la Transition.

En conséquence, le Forum des Forces Sociales de Guinée (FFSG) invite l'ensemble des acteurs sociopolitiques et professionnels du pays, ainsi que le CNRD au premier rang, à sortir des agendas subversifs, de la résignation et de la course aux gains faciles de la transition, pour intégrer à la conduite de la transition les réalités sociopolitiques, économiques et culturelles du pays dans le respect des lois, des droits et des engagements internationaux de la Guinée.

Conakry, le 18/06/2023

La Coordination

Sékou Sangaré, juge de paix au Mali

« Je présume que la justice est encore notre guide... »

Le préfet de Mali, Manson Sangala Camara, est actuellement empêtré dans une série d'affaires judiciaires qui n'en finissent pas. Il y a quelques jours, un mandat d'emmener lui a été délivré, mais il tarde à y donner suite.

Bien qu'il n'y ait pas de délai précis pour l'exécution de ce type de mandat, le juge de paix malien souligne que la prochaine étape serait un mandat d'arrêt, qui est bien plus contraignant.

Selon le juge de paix de Mali, si le mandat décerné au préfet n'a toujours pas été exécuté, c'est parce que la gendarmerie, qui en a reçu copie, traite cette affaire avec une certaine sensibilité et préfère maintenir le silence à ce sujet.

Il avertit avoir informé sa hiérar-

chie, notamment le garde des sceaux, qui aurait abordé ce point lors d'une interview à la radio de la capitale jeudi dernier.

Pour l'instant, le juge malien estime que la procédure suit son cours normal et réitère que personne n'est au-dessus de la loi. Il affirme que le préfet viendra se défendre dans les prochains jours et souligne qu'à l'heure actuelle, une certaine présomption pèse sur lui.

Interrogé sur l'état actuel de la justice guinéenne et s'il pense qu'elle incarne la boussole annoncée par le CNRD, Sékou Sangaré estime que, n'ayant reçu aucune information particulière à son sujet, il présume qu'elle tient effectivement ce rôle.

Algassimou Diallo

Mafanco

Un candidat au baccalauréat condamné à trois mois de prison pour vol

Ce Mardi, 20 juin 2023 tandis que les autres candidats au baccalauréat passaient les dernières épreuves de l'examen, Abdoul Kader Millimono était présent devant le tribunal de première instance de Mafanco. Il était accusé d'avoir commis un vol de téléphone Android de marque Samsung.

Déjà incarcéré depuis le 9 juin, le prévenu a admis sans détour sa culpabilité. Il a même avoué avoir vendu le téléphone sur le marché Bordeau pour une somme de 300 000 GNF.

En l'absence de la partie civile lors de l'audience, le ministère public a demandé une peine de six mois de prison ferme à l'encontre

du prévenu.

Dans son verdict, le président Mohamed Sangaré a déclaré le prévenu coupable des faits qui lui étaient reprochés. Le tribunal l'a ainsi condamné à une peine de trois mois de prison ferme.

Abou Camara



Reportage spécial

Perte de terres agricoles au profit de l'urbanisation en Suisse : une lutte sans fin

Dans le cadre du programme d'échange des journalistes dénommé "Enquête d'Ailleurs", qui s'est déroulé du 04 au 10 juin 2023, notre reporter s'est rendu en Suisse pour enquêter autour de la problématique de la diminution progressive des terres agricoles au profit de l'urbanisation. Reportage immersif sur le défi démographique lié aux huit milliards d'habitants dans le monde...



En Guinée, selon la direction nationale des eaux et forêts, le pays perd plus de 42 000 hectares par an, mais pour un pays de plus de 245000 km². Comparé à la Suisse (environ 41000 km²), le péril est moins immédiat. Coincée, entre l'Allemagne, la France, l'Italie, le tout petit Liechtenstein (158 km²) et l'Autriche, la Confédération helvétique voit depuis des années ces terres agricoles diminuer au profit d'une urbanisation qui semble inévitable pour endiguer la croissance d'une population passée de 7,2 millions à 8,7 millions d'habitants en 20 ans.

Ce phénomène, de plus en plus pesant ces dernières décennies, contraste avec l'attitude des autorités politiques helvétiques qui sont d'ailleurs pointées du doigt par de nombreux observateurs du milieu agricole critiquant leur apathie pour endiguer la menace.

A contrario, en Guinée, en dépit des difficultés économiques et de la fragilisation régulière des institutions étatiques (tripatouillage de la constitution ou coups d'état militaires), les autorités qui se sont succédés dans ce pays d'Afrique de l'Ouest depuis 2 décennies affichent un réel volontarisme pour préserver les terres agricoles...

À l'image des grandes villes comme Berne, Bâle, Zurich, Genève, Lausanne ne connaît ni pollution de l'air ni pollution sonore. Toutes les

normes environnementales sont respectées dans cette ville, tout comme dans les campagnes du canton de Vaud dont elle est le chef-lieu que nous avons traversées en nous rendant vers Yverdon, deuxième ville du canton située 30 kilomètres plus au nord.

Les champs cultivés qui s'étendent à perte de vue entre les deux localités ne permettent pas d'assurer la nourriture à tous les habitants. Ce qui n'empêche pas l'érosion continue des surfaces de production. Selon le Directeur de l'agriculture et de la viticulture du Canton de Vaud (830000 habitants), Frédéric Brand, plus de 160 hectares de terres arables disparaissent en effet chaque année dans ce canton qui est le deuxième plus grand du pays en termes de surfaces agricoles.

Pourtant, ici comme dans le reste de la Suisse d'ailleurs, la Confédération impose aux Cantons de disposer d'un «stock» minimum de surfaces d'assolement. Soit les meilleures terres cultivables. A écouter Frédéric Brand, la sécurité alimentaire de la Suisse ne dépend que du pétrole. « Pour acheminer la nourriture (notamment celle qui est exportée d'autres pays, ndlr), on dépense 1500 litres de diesel par hectare chaque année. » Avec son franc-parler, le directeur de l'agriculture vaudoise n'hésite pas à employer des formules choc. « En Suisse, l'agriculture n'est possible que

parce que l'on dispose de pétrole et possède des machines. S'affranchir de cette dépendance aux énergies fossiles est un réel problème qui se pose à nous », affirme Brand.

Il ne nie pas pour autant que la pression démographique exercée sur l'agriculture en est un autre, sérieux lui aussi. En deux décennies, soit de 2002 à 2022, la Suisse a perdu 27756 hectares de sur-

faces cultivables au profit des infrastructures. Soit 2,6%. Région agricole d'importance à l'échelle nationale, le Canton de Vaud fait à peine mieux : 2,55% de diminution. Entre 2021 et 2022, les paysans vaudois ont encore perdu 2% (soit 221 hectares) de leurs terres. Et ce, malgré l'entrée en vigueur il y a quatre ans d'une loi (la Loi sur l'aménagement du territoire) qui oblige les collectivités publiques (Cantons et communes) à compenser les bonnes terres prises. « Si on construit une route ou une école qui se trouve dans ces

reste qu'avec cette loi, la Confédération fait juste. « Elle a mis le frein au déclassement des bonnes terres. Mais il faut reconnaître qu'au niveau des communes, on donne encore plus facilement qu'on ne devrait la possibilité de déclasser des terres agricoles. »

Le Fond national Suisse - mandaté par la Confédération, il s'agit de la principale institution d'encouragement dans le domaine de la recherche scientifique - constate lui aussi que la LAT (la loi sur l'aménagement du territoire) a ralenti « légèrement » le rythme de la disparition des terres agricoles. « La situation s'est bel et bien améliorée sur le front des nouvelles affectations en zone à bâtir. Mais la consommation de sol reste « élevée » pour ce qui touche aux projets d'infrastructure et aux constructions hors zone à bâtir », soulignait-il dans un rapport publié il y a quelques années. Et d'ajouter que « les terres agricoles sont insuffisamment protégées par la législation actuelle.

Il fait par ailleurs le cons-



zones-là, il faut doubler la surface prise. Comme par exemple en comblant une gravière qu'on n'exploite plus pour en refaire une surface agricole », explique Brand.

Privat décent à l'Institut de géographie et durabilité de l'Université de Lausanne, Dominique Barjolle estime du

tat que la majeure partie des constructions sont actuellement réalisées sur des sols à forte productivité agricole. « Pour des raisons historiques, les zones construites existantes sont souvent entourées de sols de grande valeur », explique-t-il. Conséquence directe, il n'est donc pas rare que l'extension des constructions à proximité

immédiate des zones urbanisées provoque la disparition à grande échelle de sols de grande qualité.

Pour y remédier, des chercheurs du programme national de recherche « Utilisation durable de la ressource » ont donc développé l'instrument des points d'indice du sol. Un outil qui permet d'appréhender concrètement la qualité des sols. Il fournit par exemple des précisions sur les endroits où on peut construire ou dézoner en provoquant le moins d'impact sur la qualité du sol. « Grâce à ce système, on peut imaginer piloter la consommation de sol en fonction de sa qualité », explique la professeure Adrienne Grêt-Regamey de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Quoi qu'il en soit, le sol n'est pas extensible ad aeternam. « L'évolution démographique et le changement climatique jettent de grands défis quant à leur utilisation durable, constate Felix Walter du bureau Eco-plan. Nous ne pourrions pas, à long terme, éviter les restrictions »

Des mesures doivent ainsi être prises dans le domaine de l'agriculture, mais également dans d'autres domaines politiques tels que le développement des zones bâties et celui des infrastructures exigeantes, outre une meilleure cartographie des sols, une étroite collaboration des différents acteurs de la protection du sol et de

l'aménagement du territoire et un engagement fort du monde politique au niveau de la Confédération, des cantons et des communes. « La marge temporelle à disposition est extrêmement faible », selon Adrienne Grêt-Regamey enseignante-chercheuse.

Amadou Tidiane Diallo
De retour de Suisse

Cour suprême

En arrêt attendu sur le cas « Bill Gate » le 11 juillet prochain



Kabinet Sylla alias Bill Gate sera-t-il libéré le 11 juillet prochain ? En tout cas, ce mardi 20 juin, le parquet de la Cour suprême a demandé à la juridiction de déclarer irrecevable le recours du procureur de la CRIEF contre l'arrêt de la chambre d'instruction libérant l'ancien intendant de la Présidence de la République. Mme Keita Nene Hawa Diallo et M. William Fernandez, qui représentaient le ministère public ce mardi, ont dit avoir constaté une erreur et la violation du code pénal par le parquet de la CRIEF.

Avant le ministère public, c'est Me Samory Traoré, l'avocat de Bill Gate, qui a demandé l'irrecevabilité du recours formulé par le parquet de la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières. « Mon client est en détention sans mandat de dépôt. Nous

sommes à sept mois sans mandat. Nous demandons à la Cour de déclarer irrecevable le recours formulé par le parquet et de rendre sa décision dans un délai proche pour que Kabinet recouvre sa liberté », a plaidé l'avocat.

Inculpé pour des faits présumés de corruption dans le secteur privé, détournement de deniers publics, enrichissement illicite et blanchiment de capitaux, Kabinet Sylla alias Bill Gate a été placé sous mandat de dépôt en novembre 2022. Le 28 février dernier, il avait bénéficié de la faveur de la chambre de contrôle de l'instruction de la CRIEF qui avait refusé de renouveler son placement sous mandat. Mais le procureur spécial Aly Touré avait relevé appel en faisant recours à la cour suprême.

Magalen Traoré avec guineenew.

Fermeture du grand marché de Kindia

En colère, les femmes placent la Mairie sous un blocus

Les vendeuses du grand marché de Kindia ont investi les rues ce mardi 20 juin 2023 en barricadant tous les accès menant au siège de la commune urbaine.

Très remontées contre la fermeture de leurs magasins et boutique, ces femmes menacent d'en découdre avec les autorités communales qu'elles accusent d'être les seules "responsables" de cette fermeture.

Interrogée, Mabinty Camara revient sur le fond de leur colère et prévient : « nous sommes sorties ce matin pour exiger l'ouverture de nos magasins et boutiques. Hier, lorsque nous sommes rentrées, nous avons laissé tous nos produits en place, certains étant périssables comme les tomates, les piments, les poissons et autres.

Ce matin, nous avons découvert qu'ils ont été fer-

més par un groupe de gendarmes. C'est Sambassa, l'opérateur économique qui voulait louer le marché construit par Alpha Condé, qui aurait agi ainsi sous prétexte que la commune lui doit de l'argent.

Ce n'est pas notre problème, car nous payons nos taxes journalières à la commune. Qu'il vienne fermer la commune, pas le marché. Cela ne nous concerne pas. Nous demandons donc l'ouverture rapide de nos boutiques et magasins, sinon il n'y aura pas de passage. »

Il est à noter que les gendarmes présents sur place n'ont pas souhaité s'exprimer à la presse...

Du côté de la commune urbaine, aucune communication n'a été faite pour le moment afin d'apaiser les femmes en colère.

Avec G.New



Coyah

Moussa condamné à 12 mois de prison dont 3 avec sursis

Pour avoir imité la signature du directeur de l'Habitat, Moussa a été condamné à 12 mois de prison dont 3 avec sursis

La deuxième audience de l'affaire Ousmane Lansary Sylla, directeur Préfectoral de l'Urbanisme et de l'Habitat de Coyah contre Moussa Kourouma, Directeur géné-

ral de l'entreprise BEGECORTE pour usurpation de titre, de fonction et faux en écriture s'est réouverte hier mardi 20 Juin 2023 au tribunal de première instance de Coyah.

Pour la sentence, le Président du tribunal, Philippe Gongga Mamy a condamné Moussa Kourouma à 1 an

de prison dont 3 mois assortis de sursis, au paiement d'une amende de 3 millions de francs et 10 millions pour la réparation. À la sortie de cette seconde audience, le DG de BEGECORTE sise à Kissosso purgera les 9 mois de prison ferme à la prison civile de Sakariyah.

Kalidou Diallo avec Médiaguinée

Santé... Santé... Santé...

Drépanocytose

(Suite et fin)

Qu'est-ce que la drépanocytose ?

Elles se manifestent par : des douleurs vives et brutales dans certaines parties du corps, fréquentes au niveau des os, des pieds et des mains, des poumons, du cerveau et du ventre, mais toutes les parties du corps peuvent être touchées ;

les douleurs peuvent être aiguës (soudaines et durant quelques heures à quelques jours) ou chroniques (plusieurs semaines). Les deux types de douleurs peuvent coexister chez un même individu.

Chez les enfants de moins de 2 ans, une crise vaso-occlusive au niveau des os des pieds et des mains se traduit par des gonflements chauds et douloureux. Les maux de ventre chez les enfants sont également fréquents.

Lorsque la crise touche le cerveau, les symptômes sont similaires à ceux des accidents vasculaires cérébraux : maux de têtes ou troubles neurologiques soudains, pertes d'attention, problèmes d'apprentissage... Ce sont les crises les plus fréquemment observées chez les enfants de 4 à 6 ans.

La sensibilité augmentée aux infections

Les personnes qui souffrent de drépanocytose, et en particulier les enfants de moins de 5 ans, sont particulièrement sensibles aux infections, notamment bactériennes, qui peuvent se développer de manière fulgurante et doivent être traitées très rapidement.

Les épisodes de fièvre sont donc plus fréquents et une température supérieure à 38,5° chez un enfant atteint de drépanocytose est un signe d'alerte qui doit inciter à consulter en urgence.

D'autre part, les infections aggravent également les autres symptômes propres à la maladie : aggravation de l'anémie et des crises vaso-occlusives avec un risque de complication important.

C'est un risque de mor-



talité important, en particulier chez les enfants.

Quelles sont les complications possibles ?

Séquestration splénique

C'est une anémie aiguë compliquant l'anémie chronique. Elle est due à l'accumulation des globules rouges dans la rate où ils sont rapidement détruits.

Les symptômes sont : Douleurs abdominales ;

Augmentation soudaine du volume de la rate (splénomégalie) ;

Pâleur marquée et aggravation de tous les symptômes de l'anémie.

C'est une urgence absolue car elle est potentiellement mortelle, en particulier chez les enfants de moins de 7 ans.

Crise aplasique ou crise érythroblastique

Elle est due à l'arrêt temporaire de production des globules rouges qui aggrave l'anémie chronique.

Les symptômes sont :

ceux d'une anémie sévère : essoufflement, fatigue intense, pâleur marquée, augmentation du rythme cardiaque (tachycardie) ;

douleurs abdominales, perte d'appétit, vomissements ;

maux de tête ; fièvre.

Généralement transitoire, elle est souvent liée à une infection, notamment

par le parvovirus B9 («cinquième maladie» infantile, fréquente et bénigne passant souvent inaperçue chez les enfants non drépanocytaires) ou une carence en acide folique (vitamine B9).

Syndrome thoracique aigu

C'est une complication grave et fréquente dans les jours suivant l'installation d'une crise vaso-occlusive. Il doit être pris en charge en urgence. C'est la première cause de décès des patients atteints de drépanocytose.

Les symptômes sont : douleurs dans la poitrine ; gêne ou difficultés respiratoires, respiration rapide ; toux ; fièvre.

Accidents vasculaires cérébraux (AVC) et Accident ischémiques transitoires (AIT). Ils touchent surtout les enfants entre 4 et 6 ans, mais peuvent toucher aussi les adultes.

Les symptômes apparaissent et disparaissent brutalement mais le risque de récurrence est élevé. Il est possible que l'enfant n'ait aucune séquelle, mais dans de nombreux cas il persiste des dommages au niveau du cerveau avec des séquelles motrices et/ou intellectuelles.

Les symptômes sont très variables :

perte de sensibilité ou de force dans un bras, une jambe, la moitié du visage ou tout un côté du corps ;

paralysie d'un côté du corps ou d'un membre (hémiplegie) ;

maux de têtes ; difficultés soudaines à parler (aphasie) ; troubles de l'équilibre ; convulsions ; coma.

des maux de tête violents ou des difficultés d'apprentissage soudaines peuvent être des signes d'alerte.

Complications chroniques

Elles peuvent survenir à tout âge mais touchent surtout les adultes :

arthrose au niveau des articulations ; fragilité osseuse (nécrose, ostéoporose) ; essoufflement à l'effort et lésions pulmonaires (hypertension artérielle pulmonaire) ;

atteinte et fatigabilité cardiaque ; insuffisance rénale chronique ;

atteinte des yeux (saignement qui entraînent une limitation du champ visuel) ; ulcères des jambes ; calculs dans la vésicule biliaire ;

atteinte du foie ; érections inopinées et très douloureuses pouvant durer plusieurs heures voire plusieurs jours (priapisme), avec risque de lésion définitive et d'impuissance (c'est une urgence médicale) ; retard de croissance et de puberté.

À toutes ces complications peuvent également

s'ajouter des infections.

Drépanocytose et grossesse

Les femmes drépanocytaires ou porteuses du gène de la maladie sont plus susceptibles d'avoir des problèmes durant la grossesse, lesquels peuvent affecter leur santé et celle de leur futur bébé.

Durant la grossesse, le nombre et la gravité des complications de la maladie peuvent augmenter.

De plus, les femmes souffrant de drépanocytose ont un risque plus élevé de développer certaines maladies de la grossesse (hypertension artérielle, prééclampsie, accidents thromboemboliques, infections...) La drépanocytose peut également avoir des conséquences pour le fœtus : retard de croissance, naissance prématurée, diminution du tonus musculaire, faible poids de naissance, voire décès avant le terme.

Par conséquent, ces femmes drépanocytaires doivent avoir un suivi et un encadrement multidisciplinaire rapproché tout au long de la grossesse, ainsi que des soins précoces pour le nouveau-né.

Comment la dépister ?

Le diagnostic de la maladie est fait en examinant la forme des globules rouges, en analysant l'hémoglobine et en pratiquant des tests génétiques. Ceci est réalisé à partir d'un échantillon de sang analysé par différentes méthodes.

En France, le diagnostic de la drépanocytose est essentiellement fait grâce au dépistage à la naissance (néonatal). Des diagnostics de drépanocytose plus tardifs sont également faits, notamment chez des personnes qui sont nées à l'étranger ou qui n'ont pas bénéficié d'un dépistage à la naissance, sur la base des symptômes et de l'origine ethnique.

(A suivre)

Football

Le Sénégal fait tomber le Brésil en amical (4-2)

Le Sénégal s'est brillamment imposé (4-2) contre le Brésil, dans la soirée du mardi 20 juin 2023 à Lisbonne en match amical. Sadio Mané a inscrit un doublé dans un match où les Auriverdes avaient pourtant ouvert très tôt le score...

Les champions d'Afrique se sont baladés dans un match bien maîtrisé où ils ont pourtant été cueillis à froid dès la 11ème mn sur un centre de Vinicius Jr repris de la tête par Lucas Paqueta.

Sans paniquer, et en dépit de 2 occasions franches du Brésil, les Lions de la Teranga se sont remobilisés avec un milieu de terrain qui a pris peu à peu l'ascendant sur le quintuple champion du monde.

A la 22ème mn, l'attaquant de Strasbourg (France), Habib Diallo va signer l'égalisation sur une superbe reprise de volée du pied gauche qui n'a laissé aucune chance au gardien de buts de Manchester City, Ederson Moraes.

Pied au plancher les Sénégalais vont inscrire un deuxième but à la 52ème mn (sur une CSC de Marquinos mais le ballon pouvait être facilement propulsé dans les filets par Habib Diallo) et un magnifique troisième but de leur star Sadio Mané (55ème mn) qui a mystifié son vis-à-vis sur le côté gauche avant de décrocher une belle frappe enroulée qui a fini dans la lucarne des buts brésiliens.

Malgré une petite révolte des jaunes et bleus, concrè-

tisée par un but un peu chanceux de Marquinos (58ème mn) suite à une action quelconque dans la surface des Sénégalais, les Lions de la Teranga vont porter l'estocade dans les arrêts de jeu (90ème mn +7) sur un penalty provoqué par l'attaquant de Villarreal, Nicolas Jackson qui filait tout seul au but avant d'être stoppé irrégulièrement par Ederson.

Mané s'est chargé de l'exécution de la sentence en prenant à contre-pied le gardien brésilien (4-2).

Cette victoire de prestige du Sénégal est la plus large défaite concédée par le Brésil depuis son 7-1 infligé par l'Allemagne lors de la Coupe du monde de 2014. Les deux formations s'étaient rencontrées et avaient fait match nul (1-1) pour la toute première fois en 2019.

C'est la troisième fois qu'une équipe africaine remporte un match contre l'équipe de football la plus prestigieuse de la planète (1-0 contre le Cameroun et 2-1 contre le Maroc).

Le Brésil avait battu il y a quelques jours la Guinée sur le score sans appel de 4-1, même si la prestation d'ensemble du Syli n'a pas été ridicule.

Amadou Tidiane Diallo



Sénégal-brésil

Les Lions face au Brésil pour « jauger leur niveau » (coach)

Le Sénégal a besoin de se mesurer au Brésil en vue de « jauger » son niveau face aux grandes équipes qui ont un énorme potentiel, a soutenu, lundi à Lisbonne (Portugal), le sélectionneur des Lions, Aliou Cissé.



« Sur le continent, nous avons fait nos preuves. Maintenant, nous avons envie de nous jauger et de voir quel niveau nous avons contre ces grosses équipes qui

ont un énorme potentiel », a-t-il dit en conférence de presse d'avant match.

Le Sénégal affronte, mardi dans la capitale portugaise, pour la deuxième

fois en match amical, le Brésil. La première rencontre s'est tenue en octobre 2019. Les deux équipes avaient fait

(Suite à la page 12)

Billet

J'entends des enseignants déclarer qu'ils n'ont pour mission que d'instruire les enfants, que l'éducation de ceux-ci relève de leurs parents. J'admets pour ma part que si les parents sont tenus de jeter les bases de l'éducation, l'école ne saurait se dérober de sa mission éducatrice sans laquelle elle ne produirait que des robots, des êtres sans âme.

Walaoulou BILIVOGUI

Satire à vue

Championnat, nivellement par le haut ou le bas ?

Houra ! Le mythique Hafia retrouve la tête du championnat ! C'est incroyable, 38 ans après le dernier sacre des Vert-Blanc, et grâce à l'homme d'affaires Kerfalla Camara « KPC » qui a repris les rênes du club il y a un peu plus d'une décennie. Les supporters sont en transe, mais pas seulement eux !



Cette victoire réveille des souvenirs des années 70, quand le Hafia jouait les premiers rôles sur le continent, après avoir décroché par trois fois le graal en coupe d'Afrique des clubs champions (renommée aujourd'hui ligue des champions).

Bravo donc aux héritiers des grands noms comme Chérif Souleymane, Petit Sory, Papa Camara, Maxime et tout le toutim !

Et vous avez dû le deviner, les fans n'ont pas célébré avec le « We are the champions » de Freddie Mercury et Queen, mais certainement, pour ceux qui étaient sortis des langes puisque ça date quand même, avec des airs de « Bilado » de l'incomparable Sory Kandia Kouyaté ou « Ça va là-bas » de Djéli Fodé.

Faut le dire, leur retour au sommet, tout comme la bataille acharnée livrée par les joueurs et l'encadrement pour y arriver, pourrait un peu redistribuer les cartes dans le foot local. Notamment en mettant fin à l'hégémonie du Horoya, qui a régné sans partage sur le championnat guinéen de ligue 1 ces huit dernières années.

D'aucuns pourraient même y percevoir le signe d'un renouveau pour le football guinéen, qui ne s'est pas vraiment distingué depuis la fin de l'épopée du Hafia et du Syli national des années 70.

En effet, depuis le triplé de 1977, les finales perdues en 1978 par le club face au Canon de Yaoundé et l'équipe nationale à la CAN de 1976, le bilan n'est pas des plus reluisants. Même pas une finale en ligue des champions ou en coupe de la CAF. Pas plus avec le Syli national senior, qui depuis n'a pas gagné un seul match à élimination directe dans une CAN ! Zéro titre continental toutes catégories confondues !

Mais bon, même s'il ne faut pas se faire d'illusions, on peut toujours rêver non ?

Si les représentants du pays dans les prochaines campagnes africaines parviennent à se hisser en phase de groupe, on pourrait se frotter les mains et penser que ça progresse vraiment.

En attendant d'en avoir le cœur net, sans faire le rabat-joie on peut tout de même se poser la question.

Est-ce le Horoya qui a juste fait remonter tout le

reste du troupeau vers le haut ? Ou alors c'est le club de Matam qui a chuté et entraîné tout le monde vers le bas ?

En tout cas la déculottée face au Simba de Tanzanie (7 à 0) en ligue des champions, le 18 mars dernier, sonne comme une alerte...

Top Sylla

Sénégal-brésil

Les Lions face au Brésil pour « jauger leur niveau » (coach)

un match nul (1-1).

« Demain (mardi), nous ferons face à une énorme équipe du Brésil qui a un énorme potentiel sur le banc et sur le terrain. Ce sont des joueurs qui jouent partout en Europe et qui sont titulaires dans leur club », a-t-il soutenu.

Selon lui, c'est une fierté pour le Sénégal de jouer contre le Brésil. « Nous avons beaucoup de respect pour cette équipe brésilienne, mais ce qui nous intéresse,

Football/CAN2024

Le Syli national se qualifie avant son match contre le Malawi...

Le Syli national de Guinée s'est officiellement qualifié pour la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2024 prévue en Côte d'Ivoire, suite au match nul et vierge (0-0) entre l'Ethiopie et le Malawi ce mardi 20 juin 2023.



L'équipe de Guinée, avec 9 points au compteur n'avait besoin, pour son prochain déplacement au Malawi, que d'un point pour être hors de portée de ses poursuivantes qui n'engrangent à présent que 4 points.

Elle n'aura pas besoin de forcer car la qualification est déjà acquise puisqu'aucune des 2 équipes (Ethiopie et Malawi) n'a pas remporté la confrontation directe.

L'équipe d'Egypte, leader du groupe D avec 12 points au compteur est déjà qualifiée depuis sa victoire con-

tre la Guinée la semaine dernière (2-1).

Quinze formations sont déjà qualifiées pour la CAN 2024 : Côte d'Ivoire (pays organisateur) Algérie, Tunisie, Sénégal, Burkina Faso, Guinée équatoriale, Maroc, Afrique du Sud, Égypte, Zambie, Nigeria, Guinée-Bissau, Cap-Vert, Mali et Guinée.

Des équipes comme la République démocratique du Congo et le Cameroun devront attendre la dernière journée pour connaître leur sort.

Amadou Tidiane Diallo

c'est de nous jauger à eux, d'essayer d'être à la hauteur de ce match de prestige et de gala », a encore dit Cissé.

« Nous suivons notre axe de travail et de progression. Nous avons eu à jouer contre la Hollande, l'Equateur et l'Angleterre et je crois qu'aujourd'hui c'est le Brésil. C'est comme cela que nous allons progresser et aller de l'avant », a fait observer le sélectionneur des Lions.

Pour lui, la Seleção « est une équipe avec une identité de jeu (...) qui joue bien au ballon et avec une qualité technique au-dessus de la norme ».

« Le Brésil a progressé, ces dernières années, sur le plan physique. Il forme des joueurs de plus en plus costauds et robustes capables de faire des efforts. C'est une équipe qui fait partie des meilleures au monde », a indiqué Aliou Cissé.